



République Française
Département
Charente

Extrait du registre
des délibérations de la commune de Salles d'Angles
Réunion extraordinaire
Séance du 17/11/2022

L' an 2022 et le 17 Novembre à 18 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,Mairie sous la présidence de GÉRON Marcel Maire.

Présents : M. GÉRON Marcel, Maire, Mmes : BAURÉ-BOUTHOLEAU Corinne, BELLENGUEZ Régine, BONNORON Christine, MICHEL Céline, PARTAUD Ingrid, VAN LANDEGHEM Florence, VARACHAUD Annie, MM : BELLAVOINE Paul, LACROIX-PERRIN Rodolphe, LACROIX Hervé, MERY Olivier, MOUGIN Brice, MOURGERE Géraud, RONDEAU Bernard

Nombre de membres :

- Afférents au Conseil Municipal : 15
- En exercice : 15

Date de la convocation : 16/11/2022

Date d'affichage : 16/11/2022

Secrétaire :

M. LACROIX-PERRIN Rodolphe

OBJET DE LA DELIBERATION

**AVENANT ACTE D'ENGAGEMENT : CREATION D'UNE MAISON DE SANTE
PLURIPROFESSIONNELLE À SALLES D'ANGLES.**

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal, l'avenant proposé par l'ATELIER W- EURL VILLEMONT ARCHITECTE, conformément au devis de l'entreprise 180°, pour un montant de 5 349,78 € H.T. ; 6 419,73 € T.T.C., correspondant à une Mission d'Ingénierie en Environnement, Santé, Energétique et Thermique, pour assurer la Phase Conception (et jusqu'à l'Avant Projet Définitif).

L'avenant est joint à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTE l'avenant proposé par l'ATELIER W ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

réf : 2022-15-01

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

OBJET DE LA DELIBERATION

Demande de subventions : Réhabilitation d'un bâtiment communal pour la création d'une Maison de Santé Pluriprofessionnelle.

Monsieur le Maire rappelle qu'une étude concernant la réhabilitation d'un bâtiment communal, situé 28, rue de la Grande Champagne, pour la création d'une Maison de Santé pluriprofessionnelle, a été effectuée.

Une demande de subventions s'impose pour l'exécution des travaux, ainsi que pour l'étude de ce projet :

- Montant des travaux estimés : 550 000 € H.T.
- Montant de l'étude : 57 750 € H.T. + Avenant : 5 349,78 € H.T.
- Montant estimé des travaux VRD : 100 000 € H.T.
- Montant de l'achat du bien : 115 000 € + frais acte 2 500 €

Monsieur le Maire propose de solliciter des subventions auprès des instances suivantes :

- * ETAT - DETR
- * ETAT - FNADT
- * ETAT - DSIL
- * REGION NOUVELLE AQUITAINE
- * GRAND COGNAC AGGLOMERATION
- * ORGANISME RENOVATION THERMIQUE ET TRANSITION ENERGETIQUE

La dépense sera inscrite au budget, abondée par les subventions obtenues.
Le solde sera assuré par les fonds propres de la commune et l'octroi d'un emprunt.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTE la proposition de Monsieur le Maire ;
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à demander des subventions ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents.

réf : 2022-15-02

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

OBJET DE LA DELIBERATION

Création d'une Maison de Santé pluriprofessionnelle : Demande de financement.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le montant total à prévoir, pour la création d'une Maison de Santé pluriprofessionnelle dans un bâtiment communal, est estimé à 200 000 €.

Afin de subvenir aux dépenses pour cette réhabilitation, il est donc nécessaire de faire une demande de financement auprès d'établissements bancaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à procéder à une demande de proposition de financement auprès d'établissements bancaires ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents.

réf : 2022-15-03

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)